



L'Association Sportive s'adapte au Covid19 et propose des activités le mercredi après-midi (selon protocole)

publié le 16/11/2020

L'**Association sportive** du collège se réorganise pour proposer des activités sportives à ses licenciés. Les mercredis après-midi, des activités sportives vont être proposées sur deux créneaux : **13h30-15h** et **15h-16h30**.

Afin d'assurer le respect strict des mesures sanitaires, **le nombre d'élèves par créneau d'activité sera limité à 12**. Pour ce faire, les élèves qui souhaitent participer doivent **s'inscrire au préalable sur le tableau** qui sera affiché au niveau du local EPS du collège (tableau présenté en pièce jointe). Ils doivent **OBLIGATOIREMENT** y noter un numéro de téléphone des parents. **Tout élève inscrit s'engage à venir** ou à prévenir le secrétariat en cas d'empêchement avant mercredi 12h. **En cas de fièvre ou de symptômes, merci de prévenir et de ne pas venir**.

Informations complémentaires :

- ▶ Les élèves doivent être **licenciés à l'AS** (licence de 20€ payée avec autorisation parentale)
- ▶ Les professeurs d'EPS viennent récupérer les élèves à **13h30** et à **15h devant le collège** (boulevard de l'Europe)
- ▶ Les élèves doivent être en **tenue de sport** (l'accès aux vestiaires est toujours interdit) et doivent apporter **une bouteille d'eau ou une gourde**.
- ▶ Une limitation des inscriptions sur certains créneaux ainsi que des rotations des inscrits d'un créneau à l'autre pourront être effectuées si nécessaire afin de s'assurer du non brassage des élèves de classes différentes.

Suivez l'actualité de l'AS sur le site du collège : <https://etab.ac-poitiers.fr/coll-supervielle/spip.php?rubrique67>

Portfolio



Document joint

 [affiche_inscriptions_as_bad_co_tt_pour_le_18](#) (PDF de 236.1 ko)